

Temps forts de l'actualité

Edith Archambault et Rémi Laurent

Numéro 303, mars 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021543ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021543ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Archambault, E. & Laurent, R. (2007). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 5–7.
<https://doi.org/10.7202/1021543ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Vers des comptes satellites des coopératives et des mutuelles

Le 23 février 2007 s'est tenu à Bruxelles un séminaire sur le « Développement de comptes satellites pour les coopératives et les mutuelles ». Ce séminaire était organisé et présidé par la direction générale Entreprise de la Commission européenne. Il visait à présenter le *Manuel pour construire des comptes satellites des entreprises d'économie sociale : coopératives et mutuelles*. Ce manuel a été rédigé par notre ami Jose Luis Monzon et par Jose Barea, à la suite d'un appel d'offres de la Commission en 2005 emporté par le Ciriec Espagne. Des représentants des instituts statistiques des vingt-sept pays membres et d'Eurostat, ainsi que des responsables de fédérations de coopératives et de mutuelles européennes étaient conviés à ce séminaire, mais l'Europe du Sud était mieux représentée que l'Europe du Nord et les pays les plus proches de Bruxelles, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, étaient curieusement absents. Pour la France étaient présents : Philippe Kaminski, qui faisait partie des intervenants, Edith Archambault (Addes), François Bouton (Insee), Serge Koulytchizky (Ciriec) et Daniel Rault (DIES).

Un certain nombre d'interventions institutionnelles (Maive Rute, Jan Olsson, Lieve Lowet, Rainer Schlüter) ont souligné qu'il était important d'améliorer la visibilité des coopératives et des mutuelles au niveau européen : les données empiriques existent dans les fédérations, mais les difficultés viennent de leur cohérence, de leur fiabilité et de leur comparabilité. Un guide statistique est donc nécessaire et l'on peut penser que l'établissement de comptes satellites est un enjeu aussi important pour les coopératives et les mutuelles que le fut le statut de coopérative européenne (et

celui de mutuelle, encore à remettre sur le métier). Puis les auteurs ont présenté le manuel. Jose Luis Monzon s'attache à la définition et à la délimitation des coopératives et des mutuelles, non couvertes par le manuel des institutions sans but lucratif de l'ONU⁽¹⁾, qui traite essentiellement des associations et des fondations. Il insiste sur les critères de double qualité et de gestion démocratique et traite un certain nombre de cas limites. Jose Barea expose ensuite la méthodologie préconisée, qui classe coopératives et mutuelles selon les secteurs institutionnels de la comptabilité nationale, selon la branche d'activité, et qui introduit les données non monétaires, l'emploi en particulier, dans une matrice de comptes sociaux. Il appartient aux organisations fédératives de convertir grâce à un certain nombre de tableaux de passage les données issues des comptabilités des entreprises d'économie sociale en concepts de comptabilité nationale. Francis Malherbe, au nom d'Eurostat, s'est interrogé sur la faisabilité de ce processus, qu'il pense plus simple pour les mutuelles qui ont un plan comptable européen standard que pour les coopératives. Il insiste aussi sur la grande diversité de situations statistiques en Europe. La discussion qui s'ouvre alors entre les représentants des instituts statistiques confirme cette diversité et la difficulté que posent les filiales de droit commun des coopératives.

L'après-midi a été consacrée à diverses expériences nationales de comptes satellites, aux prérequis pour que ces comptes satellites puissent se développer et à la stratégie à adopter pour qu'ils soient mis en œuvre dans le plus grand nombre de pays.

Edith Archambault ●

(1) Dont Philippe Kaminski a fait une première application à la France. Cf. *Recma*, n°s 293 et 294, Archambault E. et Kaminski P., « Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) », 2004, et le site de l'Addes : www.addes.asso.fr/article.php3?id_article=23.

L'effet de levier dans le développement des coopératives au Québec

Quels sont les fondements du dynamisme de la coopération au Québec? C'est pour répondre à cette question que nous nous sommes rendus au Québec du 3 au 10 mars 2007, avec le soutien de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (www.ofqj.org) et l'aide du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM, www.coopquebec.coop). Salariés des mouvements coopératif et mutualiste français, nous étions désireux de comprendre les mécanismes de soutien à la création de coopératives. Nous étions également curieux de découvrir les outils de promotion des pratiques et des valeurs coopératives chez les jeunes.

Avant notre séjour, nous avançons plusieurs réponses *a priori*, notamment une différence culturelle que l'on a tendance, trop souvent, à agiter en France: le droit à l'échec. Cette valeur dite du monde « anglo-saxon » se traduit, en réalité, par le « droit d'essayer » ou le droit d'initiative. Elle serait donc la valeur cardinale, l'alpha et l'oméga de la réussite de nos « cousins » d'outre-Atlantique.

La deuxième explication que l'on brandissait était que la coopération serait plus « naturelle » dans la Belle Province que dans l'Hexagone. Les initiatives locales sont pourtant tout aussi nombreuses et riches des deux côtés de l'Atlantique. Les crises économiques et industrielles ont eu les mêmes effets dévastateurs sur les « milieux » (les territoires) et initié les mêmes envies de « ré-agir ». La coopération est fille de la nécessité en France comme au Québec. La nécessité de coopérer est donc tout aussi criante sous la bannière à fleurs de lys que sous le drapeau tricolore.

Proximité, confiance et effet d'entraînement

Les rencontres et les échanges que nous avons eus nous ont permis d'identifier certains des ingrédients du dynamisme coopératif au Québec.

Le premier est incontestablement l'effet de levier. Nous l'avons compris lors de notre visite de la Corporation de développement économique communautaire de Rosement-Petite-Patrie (CDEC, Montréal, www.cdec-rpp.ca). Dans le maillage des structures d'aide à la création d'entreprise coopérative – qui peut sembler un peu complexe –, la CDEC constitue l'échelon le plus proche du milieu. En accordant un soutien financier et un suivi personnalisé, la CDEC pose la première pierre de la confiance dans le projet et ses porteurs. Ensuite, un « pool » de partenaires s'engage aux côtés de la CDEC pour soutenir la création de la coopérative. Ailleurs, c'est une autre structure (par exemple, la Coopérative de développement régional ou bien encore le Regroupement québécois pour la coopération du travail, RQCT, www.rqct.coop) qui donne le « coup de pouce » au démarrage.

Le réseau d'aide à la création de coopératives est articulé autour de l'engagement important du gouvernement provincial et du Mouvement Desjardins (www.desjardins.com), qui forment ainsi une double colonne vertébrale.

En 2005, le gouvernement du Québec a signé avec le CQCM une entente de partenariat, sur trois ans, pour soutenir les coopératives de développement régional (www.fcdqrq.coop) et les fédérations sectorielles dans l'aide au démarrage des coopératives et l'accompagnement spécialisé des coopératives. C'est ainsi que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de la Recherche accorde une enveloppe de 12 millions de dollars canadiens (soit plus de 7,6 millions d'euros). Cette enveloppe est complétée par le mouvement coopératif québécois à hauteur de 1,5 million de dollars (soit un peu moins de 1 million d'euros).

Desjardins joue, à tous les niveaux et à travers plusieurs outils et structures, un rôle primordial dans le développement de l'entrepreneuriat collectif. La Caisse d'économie solidaire Desjardins (www.cedttq.com), unique institution financière entièrement dédiée à l'entrepreneuriat collectif, en est une illustration. Elle travaille avec les autres partenaires financiers de

l'économie sociale et solidaire, notamment le RISQ (www.fonds-risq.qc.ca) et Fondation (www.fondation.com), faisant ainsi jouer pleinement l'effet de levier et d'entraînement. En dix ans, ce sont 700 millions de dollars qui ont été investis pour financer des projets collectifs comme des coopératives de travail, de consommateurs, de solidarité, ou bien encore le logement social et les entreprises d'insertion. La caisse a fait de l'accompagnement des créateurs sa marque de fabrique. Les fonds de retraite gérés par les syndicats constituent aussi des leviers pour le développement coopératif et sont un élément constitutif du modèle québécois qu'il faut considérer.

Une éducation à la coopération

La meilleure façon de comprendre la coopération, c'est de la pratiquer. C'est sur ce principe que le CQCM a développé, avec le soutien de ministères provinciaux, plusieurs outils et programmes d'initiation à la coopération et à l'entrepreneuriat collectif destinés aux élèves et aux enseignants, de l'école élémentaire au lycée. La mise en œuvre de cette politique volontariste repose sur un réseau d'agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif présents dans toutes les régions du Québec. Tous les aspects sont pris en compte : entraînement au travail de groupe, réalisation d'un projet en classe (« Ensemble pour la réussite »), initiation des élèves à la coopération et mise en pratique des valeurs coopératives (trousse pédagogique « Coopérer, pour apprendre et entreprendre! »), création de mini-coopératives en milieu scolaire (Jeune Coop) et création d'emplois saisonniers pour les jeunes de 14 à 17 ans par la vente de petites prestations de services aux particuliers (Coopérative jeunesse de service, CJS, outil développé par le RQCT). Ces outils permettent aux enseignants et aux jeunes de réaliser un projet coopératif, quelle que soit sa forme – entrepreneuriale, pédagogique, sociale –, et de vivre pleinement les valeurs coopératives. La politique d'éducation à la coopération du mouvement coopératif québécois s'inscrit dans des

opérations plus larges que sont la Semaine de la coopération et la Semaine de la relève. La Semaine de la coopération, créée en 1954, vise notamment à améliorer la connaissance des coopératives et de leur diversité auprès du grand public en misant sur les avantages distinctifs de la formule coopérative. Faire vivre la coopération auprès des personnes qui ne sont pas membres et plus particulièrement auprès des jeunes, tel est l'objectif de la Semaine de la relève coopérative. Dernier élément du puzzle : les coopératives étudiantes (www.coopsco.com). Ces coopératives de consommation offrent aux étudiants des réductions et des tarifs préférentiels, par exemple, sur les livres ou les ordinateurs. Elles sont, avec les Caisses Desjardins et les CJS, la première porte d'entrée dans l'entrepreneuriat coopératif.

Nos premières intuitions

Loin d'apporter une conclusion définitive, loin de nous prévaloir d'une connaissance exhaustive de l'expérience québécoise, nous pouvons toutefois énumérer quelques ingrédients du dynamisme de la coopération au Québec : proximité, implication du milieu, effet de levier et maillage-imbriqué des acteurs, soutien financier majeur du gouvernement, prise en compte de toutes les facettes et capacités d'innovation. Autre facteur prédominant : la présence de la coopération de consommation, première pierre de l'édifice coopératif.

Si le développement coopératif au Québec est aussi la résultante d'une culture et d'un contexte propres, si toutes les solutions mises en œuvre par les acteurs du développement coopératif ne peuvent être répliquées, il est possible pour le mouvement coopératif français de s'en inspirer, et ce sans idéalisme et en ayant pleinement conscience des difficultés et des limites du système québécois, souvent communes au modèle français. Cependant, il n'est pas question de choisir tel ou tel élément. Nous revenons de notre séjour avec une certitude : la solution ne peut être que globale et toute tentative parcellaire serait vaine.

Rémi Laurent ●